



Assemblée générale ordinaire du Syndicat 2016

27 juin 2016

Compte-rendu

L'assemblée générale démarre à 11h08. Le quorum de 10% est atteint en cours de séance mais pas en ouverture. Il y a 35 personnes (pour 295 membres) par la suite. Le Président du Syndicat invite cependant l'assemblée à poursuivre partant du principe qu'aucune décision majeure ne sera à prendre tant que le quota ne sera pas atteint.

1 Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour contenu dans le document [SYND.AG.ORD.2016-2](#) est approuvé en l'état.

2 Election du président de séance et désignation des rapporteurs et des scrutateurs

Lillian Satorre Sagredo a été proposée comme présidente et la proposition est acceptée.

Caroline Pergoud a été proposée comme rapporteur. Cette proposition est acceptée.

Faute de candidature, aucun poste de scrutateur n'est établi.

3 Présentation des comptes de l'année 2015 et bilan financier

La Trésorière présente le document du vérificateur EXAPLAN, qui a examiné les comptes du Syndicat en tant qu'auditeur, et demande par la suite l'approbation des comptes (document [SYND.AG.ORD.2016-3](#)).

Elle explique les chiffres présentés. Les comptes sont stables. 295 Membres (41 % du personnel) cotisent, soit un apport de 135 616.85 CHF. Les départs à la retraite sont compensés par les nouveaux membres.

Le Syndicat de l'UIT est la deuxième association sur l'ensemble des associations de personnel ayant des membres cotisants. Le BIT tient la première place.

Concernant les compte des pertes et profits, les charges les plus importantes concernent les conseils fiduciaire et juridique, la cotisation FICSA, la protection juridique et assurance complémentaire. Les revenus proviennent de la contribution du personnel (cotisations), des intérêts bancaires (11 640.25 CHF) et de l'extourne provisoire de la protection juridique (53 516.20 CHF). Les comptes 2015 se traduisent par un résultat positif de l'exercice de 51 612.97 CHF.

La Trésorière continue d'expliquer qu'en 2015 la représentation à l'extérieur a été importante ; il y a eu une participation au Conseil de la FICSA, qui s'est tenu à Rome du 2 au 6 février 2015. Les dépenses ont été prises en charge par le Syndicat étant donné que l'Administration ne prend à sa charge que les jours de représentations mais aucunement le coût des voyages ni les DSA.

Les dépenses de subvention des contrats d'assurance apparaissent aussi sur les comptes et sont maintenues pour 10 CHF par syndiqué/mois pour la complémentaire santé, et pour 5 CHF pour l'assurance incapacité de travail. MSPINT compte 363 cotisants pour 417 bénéficiaires. Les dépenses 2015 se sont portées à 817 606.20 CHF pour une entrée de cotisations de 962 064 CHF.

A ce jour, le fonds d'entraide a été accordé à 11 personnes. Par souci de clarté et de transparence, un compte dédié au fonds d'entraide va être ouvert pour une meilleure gestion chez Postfinance. Il faut savoir qu'un montant de 150 000 CHF avait été attribué à ce fonds d'entraide, 52 200 CHF ont été prêtés et 40 059 CHF restent à percevoir. Ce dernier reste créditeur de 94 251 CHF.

Les nouvelles coordonnées bancaires seront communiquées aux bénéficiaires du fonds d'entraide afin qu'ils puissent effectuer leurs remboursements sur ce nouveau compte.

Cinq membres cotisent à la CVM (la Contribution Volontaire Mensuelle). Le Syndicat attend le versement de la part du Conseil du personnel des arriérés de cotisations datant depuis l'année 2009.

Caroline Pergoud prend la parole en tant que Trésorière actuelle du Conseil du personnel. Elle exprime la décision exposée aux membres du personnel par le Président du Conseil du personnel lors de son AG du 28 avril 2016. Le Conseil versera fin juin au Syndicat la somme des cotisations CVM à dater de la période couvrant la prise de fonction de l'actuel Conseil du personnel (1^{er} juillet 2015). Le Conseil du personnel ne reviendra pas sur les décisions prises par l'ancien Conseil.

Le Président du Syndicat s'exprime sur le fait que la CVM a été créée pour subvenir aux dépenses de la FICSA et qu'elle doit être versée en conséquence depuis l'année 2009, date du gel des versements par l'ancien Conseil du personnel.

Caroline Pergoud mentionne que, selon les textes et confirmation de M. Dalhen, qu'il n'y a aucune obligation de réversion. Elle mentionne à nouveau que les décisions de l'ancien Conseil du personnel lui appartiennent et que le Conseil actuel s'engage à reverser la CVM à dater de la prise de son mandat.

Le Président du Syndicat exprime son souhait qu'une discussion soit engagée avec le Conseil du personnel dans les mois à venir. Dans le but de formaliser les relations de manière pérenne entre le syndicat et le conseil (régler une fois pour toute la relation à la FICSA et la CVM).

Sylviane Asseraf prend la parole concernant les comptes et demande si la double signature est appliquée. La Trésorière du Syndicat l'informe que c'est le cas, par sa signature et celle du Président.

Sylviane Asseraf demande, à la lecture du rapport de l'auditeur Exaplan SA, quelle est la légitimité de ce document, étant donné que la société fiduciaire annonce qu'il s'agit d'un examen succinct, un « review », et non un audit, n'exprimant pas d'opinion d'audit.

Le Président du Syndicat prend en considération la remarque de Sylviane Asseraf et ne peut confirmer ou infirmer la légitimité de ce document. Il part cependant du principe que l'investissement important par le Syndicat d'un programme informatique de comptabilité performant et le fait de faire appel à une société fiduciaire externe permettent de fournir des résultats comptables complets et précis. Il demande de ce fait à l'assemblée générale d'approuver les comptes présentés.

L'assemblée générale approuve les comptes présentés.

4 Rapport d'activité du Comité du Syndicat (document SYND.AG.2016-4)

Le rapport d'activité pour 2015 est présenté par les divers membres du Comité, selon leur domaine de compétences.

L'Officier de Liaison remarque que le Syndicat n'est pas assez visible et que beaucoup de personnes ne connaissent pas tous les avantages proposés par le Syndicat. Le Syndicat va mettre en place une campagne d'information.

Alessandra Gaspari demande si les personnes non syndiqués bénéficient des mêmes avantages que celles qui le sont et demande également ce que l'on entend par incapacité de travail et protection juridique.?

L'Officier de Liaison pense que le Syndicat se doit de soutenir tout le personnel, à des degrés différents, par exemple en conseillant aux non syndiqués de chercher de l'aide auprès du Conseil du personnel. Il serait d'ailleurs souhaitable de saisir toutes les opportunités pour expliquer aux personnes non syndiquées les avantages que l'affiliation au Syndicat peut leur apporter.

Le Président explique ce que l'on entend par incapacité de travail et lorsqu'elle intervient. Si les droits aux congés de l'employé sont épuisés pour les 50 % et 100 %, le Syndicat via son contrat MSPINT apporte son aide.

Concernant la protection juridique, elle est incluse dans le contrat avec Cap Allianz. La couverture intervient en cas d'appel de décision à hauteur de 20 000 CHF, avec une franchise de 1 000 CHF. Un deuxième avocat conseil a été intégré, ce qui porte au nombre de deux les avocats rétribués à l'année. Cela permet d'éviter trop de sinistres (17 000 CHF de frais par sinistre ouvert) mais également de défendre deux collègues impliqués dans la même affaire.

❖ Rapport FICSA

Le vice-président commente le document SYND.AG.ORD.2016-6-FICSA-report.pdf affiché sur les écrans de la salle, document qui synthétise les actions de la FICSA.

Varghese Joseph demande la parole pour dire que la question relative au code postal de l'habitation a été supprimée du questionnaire de l'enquête salariale. Cette question, que l'on peut penser anodine, aurait pu engendrer des arguments par rapport au coût de la vie à l'encontre des fonctionnaires.

❖ Caisse maladie UIT

Après une période d'adaptation, les remboursements 2015 se sont faits relativement bien. Néanmoins, il semble y avoir des dissimilitudes entre le contrat avec la CAPS et celui avec CIGNA. Il a été constaté que

plusieurs de nos collègues rencontrent des problèmes de remboursement et des certificats additionnels sont réclamés par CIGNA, alors que la CAPS remboursait d'office. Des refus pour des soins spécifiques ont été constatés, surtout pour les enfants.

Au sein du Comité de gestion de la Caisse maladie, plusieurs groupes de travail ont été créés pour étudier différentes pistes et parmi elles la révision du système des franchises, notamment pour le personnel hors siège.

Carlos Sanchez prend la parole : « Quatre groupes de travail ont été créés au total, deux sur la franchise (franchise démesurée par rapport au salaire du personnel local et barème de la franchise), un groupe chargé de l'analyse des données CIGNA (statistiques, excellent rapport de M. Buonomo), et le dernier groupe xxx.

La franchise maximale de 750 CHF est retenue sur une grande partie des salaires. Les cotisations n'ont pas besoin d'être augmentées pour le moment. La franchise permet à CIGNA d'avoir un revenu de 1,3 millions. Deux questions ont été posées, concernant :

- comment établir différemment un barème,
- un retraité fait la remarque qu'tant donné que les retraités paient des impôts au moment de la retraite, leur revenu est donc diminué de 14 voire 17 %, selon le pays de résidence [MC1].

Il a été constaté que le personnel sur le terrain a des frais médicaux moins chers (ce qui est vrai pour le personnel qui ne se déplace pas) mais un nombre important d'entre eux profite des missions et/ou vacances pour se faire soigner dans un autre pays que le leur et donc atteint des dépenses médicales plus importantes. Une révision de l'OS est donc nécessaire.

Les délais que s'est fixé le Comité de gestion sont difficiles à tenir car il y a très peu de ressources pour le secrétariat de la caisse maladie. A ce jour, seules deux réunions se sont tenues et du retard par rapport à la communication et à la révision de l'OS est à constater.

La Trésorière du Syndicat remarque que l'UIT a une population vieillissante et que seulement 1 % des retraités repartent vivre dans leur pays d'origine. Les frais médicaux qu'ils engagent sont ainsi plus élevés que dans leur pays d'origine.

Depuis 2016, de gros retards de remboursements ont été constatés. CIGNA a communiqué dans ce sens et des mesures ont été prises pour revenir à un remboursement dans des délais raisonnables en septembre 2016.

Il faut relever que les personnes qui sont en attente de remboursements, parfois conséquents pour des personnes ayant des soins lourds et coûteux, se voient pénalisées financièrement et reçoivent des pénalités de retard de paiement de leurs prestataires de service.

Nota : Rappel que le quorum doit être de 30 et qu'il n'y a que 29 personnes présentes. Le quorum atteint 35 personnes finalement.

❖ **Mutuelle santé MSPINT / Henner-GMC**

Le Président du Syndicat fait part des difficultés rencontrées.

Ni le contrat, ni la couverture n'ont changé. Le contrat santé est toujours géré par le courtier Vigny-Depierre.

Pour l'historique : il avait été demandé à MSPINT de trouver des moyens pour payer en Euros. En dépit des efforts de l'ancienne Présidente du Syndicat, de nombreux problèmes techniques sont survenus. Suite à une surcharge de travail due aux modifications de statuts en France, MSPINT avait donné la gestion de la facturation des cotisations et le règlement des remboursements à la société Henner-GMC. Des erreurs dans les cotisations et paiements sont apparus et ont mis en difficulté nos assurés, surtout nos collègues retraités.

Asseraf Sylviane demande d'intervenir : « A la décharge de l'ancienne Présidente, qui n'est pas présente de surcroît, j'aimerais préciser que la décision de prendre une plate-forme Henner avait été prise à l'époque lors de nos réunions de l'ancien Comité du Syndicat, dont tu faisais partie Henri-Louis, et que, s'il y avait eu des personnes opposées, la Présidente l'aurait pris en considération et on aurait procédé autrement. Il faut préciser que cette solution permet également de faire des économies en matière de frais bancaires via le système SEPA».

Le Président du Syndicat remercie Mme Asseraf pour sa remarque. Il confirme que l'ancienne Présidente avait bien fait les choses et reproche à Henner de ne pas avoir mis le Syndicat au courant des problèmes rencontrés. En effet, cette solution permet de minimiser les frais bancaires lorsque l'assuré est à l'étranger. Le Président conseille plutôt l'utilisation d'une carte bancaire que des virements de banque à banque, afin de limiter les frais.

Concernant les appels à cotisations, des nouvelles dates de prélèvement ont été mises en place au début de chaque mois pour que tous les assurés aient les fonds nécessaires, surtout pour les collègues retraités.

MSPINT a rappelé que les relevés CAPS bleus de l'ancien plan, qui ont plus de deux ans, ne sont plus pris en compte depuis le 1^{er} mai 2016.

Au 31 décembre 2015, le Syndicat comptait 363 cotisants pour 417 bénéficiaires, soit un montant de 962'000 CHF de rentrées de cotisations contre 817'000 CHF de dépenses.

Trois niveaux de rachat de franchise sont appliqués: 25, 50 et 100 %. Si la franchise n'est pas réglée de façon automatique, le Syndicat prie ses membres de l'en informer. Le rachat de la franchise à hauteur de 25 % de son montant est en vigueur par défaut pour tous les assurés. Il se fait automatiquement dès que l'assuré a dépensé sa franchise individuelle. Si au 31 décembre de l'année en cours, votre franchise n'a pas été consommée, elle vous sera remboursée à hauteur des dépenses encourues dès le mois de janvier de l'année suivante. La grille tarifaire 2016 a été publiée sur le site web du Syndicat.

Quant à pouvoir cotiser en Euros, il semblerait que l'UIT soit une organisation trop petite pour avoir deux comptabilités de la part de l'assureur. La discussion reste ouverte.

Carlos Sanchez : « Il y a un point que j'aimerais préciser par rapport aux personnes qui ont choisi la franchise à 50 ou 100 %, c'est qu'il faut attendre d'avoir présenté toutes les factures de l'année précédente et faire une attestation, comme quoi il n'y aura plus de demandes de remboursements de l'année en question. C'est à cette condition que sera effectué le remboursement de la franchise. »

❖ **Assistance juridique**

Plusieurs dossiers de recours sont toujours en cours de traitement au tribunal du BIT :

- 1) celui de la contestation de l'OS 13/01 «Amendements au règlement du personnel - relations avec le personnel » ;
- 2) celui de la contestation de l'OS 13/03 «Critères et conditions de reconnaissance des associations et clubs du personnel – Octroi des moyens et facilités à ces associations et clubs », qui régit le droit de l'association ; et
- 3) celui qui concerne la caisse maladie, l'OS 14/10 «Séparation de la CAPS et mise en œuvre de la nouvelle CCAM ».

Le Syndicat du personnel de l'UIT est assuré par le groupe Allianz. Il faut limiter la « sinistralité ». Entre 2011 et 2015, le contrat est remonté à 94 % de la prime de la police, soit Allianz a gagné 6_[MC2] %. Les années où les cotisations sont inférieures aux sommes dépensées par Allianz cela pose problème. Cependant, le Syndicat veillera à limiter, dans la mesure du possible, le nombre de dossiers transmis à Allianz. Pour cela, il faut rappeler qu'avant d'aller au tribunal de l'OIT, les personnes qui contestent une décision de l'Administration peuvent avoir des réponses par l'intermédiaire des avocats conseils, qui sont à consulter en priorité (Me Vareil et Me Fresquet) et qui traiteront les dossiers dès le début de la procédure interne à l'UIT.

C'est un effet une condition *sine qua non* d'Allianz pour garantir l'assurance juridique. Le Syndicat offre à tous ses membres une couverture juridique à hauteur de 20 000 CHF par cas, avec une franchise de 1 000 CHF à verser à l'avocat.

Alexandra Gaspari : « Est-ce qu'en 2016 nous avons bien un cas ouvert ? »

Le Président du Syndicat confirme que c'est le cas. Il précise toutefois que cette situation aurait pu être évitée si le nouveau Conseil avait été en place. Le Président précise que la prime nette pour 2016 est de 48 000 CHF et que les coûts des sinistres (provisions) se montent pour l'instant à 17 230_[MC3] CHF.

❖ **Relation avec l'Administration**

L'Officier de Liaison informe que, début 2016, le Syndicat a rencontré le Secrétaire Général et le Vice-Secrétaire Général.

Il semblerait que les relations soient plus respectueuses et qu'il y ait une intention de travailler ensemble avec le Conseil du personnel et l'Administration. Pour la première fois l'Administration s'est montrée favorable à l'idée de la reconnaissance du Syndicat.

Le Syndicat travaille sur un document de reconnaissance avec M. Dalhen, et M. Zhao en a pris connaissance.

Le Syndicat veut être reconnu en tant que tel car il considère qu'il est un acteur à part entière dans le processus de défense des droits du personnel. Il veut faire partie de la solution des problèmes des fonctionnaires.

Le Secrétaire générale et le Vice-secrétaire générale ont tous les deux demandé si une fusion avec le Conseil du personnel est envisageable. Le Comité du Syndicat a répondu que la fusion n'est pas à l'ordre du jour immédiat.

Carlos Sanchez demande la parole: « Le Conseil du personnel est le représentant de l'ensemble des associations du personnel. Il est le composite de la représentation des différentes associations. Fusionner ce n'est pas, juridiquement, la chose la plus intéressante pour le Syndicat. Etre représenté au sein du Conseil du Personnel avec la force qui est la vôtre c'est fondamental. »

L'Officier de Liaison précise qu'en effet, le Syndicat participe déjà aux réunions du Conseil du personnel. Le Syndicat veut obtenir des résultats concrets et il est prêt à faire de son mieux pour y parvenir.

❖ **Enquêtes salariales**

Caroline Debroye et Sylviane Asseraf sont les représentantes du personnel, Jean-Pierre d'Eramo le représentant de l'Administration et tous sont donc membres du LSSC (Local Salary Survey Committee) de Genève.

Sylviane Asseraf prend la parole : «Comme indiqué dans le rapport d'activité, il y a eu une enquête salariale qui s'est déroulée entre fin 2014 et début 2016 pour la catégorie des services généraux. Malheureusement, comme vous le savez, une réduction des salaires de 1.8 % a été décidée pour les nouveaux entrants à compter du 1^{er} juin 2016. La CFPI a une méthode de travail bien précise. Nous avons organisé plusieurs groupes de travail (pour sélectionner entre autres de nouveaux employeurs sur la place de Genève), nous avons un comité qui était représenté par plusieurs membres du personnel des différentes organisations internationales et des Administrations. Nous avons travaillé ensemble sur l'étude de l'analyse des données du personnel des Nations Unies, une étude sur les aspects sociaux, taxes et employeurs, le but étant de trouver des employeurs qui proposent de réels avantages à leurs salariés, ceci pour que cette étude nous soit bénéfique. Cette tâche fût ardue puisque l'on a trouvé uniquement 17 employeurs sélectionnés par le Comité. Pour nous, cette baisse de 1.8 % ne reflète pas la réalité. Caroline Debroye est allée à New-York pour faire un discours auprès des représentants et du Comité technique, en demandant que la méthodologie soit révisée, étant donné qu'elle ne reflète pas le marché actuel du travail, qui a considérablement évolué. Les salaires ont une tendance à la baisse alors que le niveau de vie a augmenté. Cependant, les employeurs rémunèrent ponctuellement leurs employés par des récompenses, des bonus et ces derniers n'ont pas été pris en considération dans l'enquête. On peut donc constater que cette méthodologie de calculs ne reflète donc pas la situation réelle. »

Le Vice-président du Syndicat demande à Sylviane Asseraf si les chiffres de l'Office cantonal de la statistique ont été pris en compte dans cette enquête.

Sylviane Asseraf répond par la négative.

Le Vice-président précise que l'indice montre que les prix à la consommation ont baissé de 3% depuis 2012 et que donc cela n'a pas été pris en compte.

Joseph Varghese demande la parole, il relève que Mesdames Debroye et Asseraf ont fait un travail considérable pendant plus de six mois. «Il faut relever qu'à Genève nous avons une inflation négative et qu'il faudra au sein des Nations Unies de quatre à cinq ans pour récupérer ces 1.8 %. En tant que Syndicat, nous avons toujours eu comme devise à travail égal, salaire égal. Depuis le 1^{er} juin 2016, ce n'est plus le cas. »

Le Vice-président prend la parole par rapport à la situation des professionnels et expose le suivi de la formation donnée par la CFPI concernant la révision du « *compensation package* ». Il est vrai que la cotisation à la FICSA est élevée, mais nous considérons que cela en vaut la peine. Des remerciements sont adressés à Joseph Varghese pour son implication.

Octobre 2015, le « *compensation package* » a été approuvé par les Nations Unies. Or, il faut relever que les Etats-Unis demandaient que le salaire des P soit diminué de 6 % sans compensation. Les trois fédérations sont montées au front, ce qui a permis d'invalider la proposition des Etats-Unis.

Important travail à l'ACPAQ

Une enquête a été décidée concernant l'impact sur les salaires des employés des Nations Unies et leur moral. Il a été relevé en effet qu'il n'y a plus autant d'attrait concernant le statut de fonctionnaire international par rapport aux avantages qui peuvent être obtenus ailleurs dans le monde. Il a été décidé que les informations

prises en compte pour l'enquête salariale soient étendues jusqu'à Lausanne. Le problème de l'indication du code postal a été également soulevé et refusé. Le travail de Joseph Varghese et des fédérations a permis de reculer cette limite jusqu'à Nyon et d'invalider la demande du code postal.

Aux dernières nouvelles, l'avocat de la FICSA aurait trouvé un moyen de faire appel contre cette révision des salaires.

Seul le salaire est contractuel. Maintenant qu'on a qu'une grille, le Syndicat pourrait faire quelque chose. Une enquête et des recommandations vont être faites par la FICSA.

❖ **Partenariats**

BCGE : de nouvelles offres pour nos comptes.

Courtiers en assurances : tarifs négociés pour nos membres et les retraités membres de l'association des anciens fonctionnaires de l'UIT:

First-Partner : concernant plus particulièrement la Suisse

Vigny-Depierre : concernant plus particulièrement la France

Vitam Parc : en cours d'étude pour la prolongation des avantages.

Le Président du Syndicat invite les membres à découvrir les brochures de leurs partenaires sur le site internet du Syndicat.

Joseph Varghese souhaite revenir, avant la fin de la réunion, sur l'enquête inter-villes 2016 Genève pour les P. Il conseille aux ayant-droits de remplir ce questionnaire, qui est très important. M. Varghese est volontaire pour apporter son aide à ceux qui le souhaitent.

❖ **Site web – nouvelle version**

Présentation du nouveau logo et nouveau site web du Syndicat.

Des remerciements sont adressés à Mme C. Desthomas, M. C. Roussel et Carmen Montenegro pour le travail accompli.

Une personne dans la salle relève une erreur d'orthographe qui sera prise en compte.

❖ **Actions futures**

- 1) Caisse maladie ;
- 2) Prendre une part active au sein du Conseil du Personnel ;
- 3) Reconnaissance du Syndicat par l'Administration ;
- 4) FICSA 2017 ;
- 5) Enquêtes salariales ;
- 6) Contrat assurance santé ;

7) Qualité de notre contrat juridique.

Des questions/interventions ?

Joseph Varghese : «La formation du personnel du Syndicat n'est pas abordée alors qu'elle est nécessaire et importante. »

Les formations n'ont pas été mentionnées mais sont d'actualité : au moins un membre du Comité du Syndicat a suivi une formation méthodologique à Vienne en 2015, et un autre vient de suivre une formation à la FICSA en juin 2016 sur le harcèlement et l'intimidation.

Sylviane Asseraf prend la parole pour annoncer que le Conseil du personnel a retenu, sur le catalogue FICSA, quatre formations qui seraient intéressantes aussi bien pour le Conseil du personnel que le Syndicat. Ces formations se passeraient sur notre lieu de travail et pourraient accueillir 8 à 12 personnes par stage.

Un rdv avec M. Dalhen pour discuter la formation des représentants du personnel est en attente d'une confirmation.

Alessandra Gaspari demande si ces formations ont lieu pendant les heures de travail. Le Président réponds dans l'affirmative, car les séances sont intenses et nécessaires. D'ailleurs, 40 heures y sont allouées dans l'année.

Carlos Sanchez : «Je suis étonné, et j'avais déjà posé la question par le passé, que l'on ne puisse pas, après 10-15 voire 20 ans passées dans le Syndicat, qu'au moment de prendre la retraite on ne puisse pas offrir la possibilité de continuer à être adhérents de ce Syndicat. Pourtant, les statuts actuels le prévoient. En tant qu'association des anciens fonctionnaires de l'UIT nous étions avant un appendice du Syndicat. En regardant les autres associations de personnel, il y a un appendice dédié aux retraités. Une interface entre Syndicat et retraités - Protection des retraités – qui peuvent aussi apporter des choses. Ils l'ont compris dans les autres organisations, pour exemple le BIT. Bien sûr que leur intervention ne sera pas sollicitée pour toutes les questions de la vie active mais d'autres tâches peuvent leur revenir et ils seraient d'une grande aide de collaboration. Continuer à appartenir à un Syndicat que l'on a soutenu, pour lequel on a milité pendant des années, serait très apprécié. A vous de retenir l'idée ou pas. Cette démarche provient d'une initiative totalement personnelle. »

Joseph Varghese soutient à 100 % cette proposition.

Le Président du Syndicat propose de créer un groupe d'études sur le sujet. Il compte sur les retraités pour les idées et en être le moteur. On pourrait revenir à l'AG en 2017 pour une décision à mettre au vote.

La Présidente de séance remercie l'assemblée (restent en salle 21 fonctionnaires actifs et deux retraités) et l'invite à se retrouver autour d'une collation.

L'AG est levée à 13h30.